

Accusé de vol, il repart libre

Davit arrive au tribunal menottes aux poignets, une interprète à ses côtés. Jugé par le tribunal correctionnel de Châlons mercredi pour avoir commis un vol dans la caisse de la station-service La Folie bergère, à Bergères-lès-Vertus, ce Géorgien d'origine est déjà très connu de la justice française. Sous de multiples identités. Quant à son casier judiciaire, « je ne vais pas le lire, ce serait trop long », remarque la présidente du tribunal, Marie Bart.

Davit, 28 ans, admet avoir commis ce vol, le 28 juillet dernier. Deux hommes se trouvaient dans la voiture avec lui ce jour-là. Qui sont-ils ? Pourquoi n'ont-ils pas été interpellés avec lui ? Nous n'en saurons pas plus. Pour justifier son geste, le prévenu affirme qu'il était sous l'influence de la méthadone, un substitut à l'héroïne. « J'en prenais tous les jours 300 grammes », explique-t-il par l'intermédiaire de son interprète.

Face à ses juges, il affirme avoir été forcé à commettre le vol. « J'étais menacé par l'homme chez qui je travaillais, c'est lui qui me forçait aussi à prendre la méthadone », poursuit-il sous le regard incrédule du tribunal. C'est déjà la troisième version qu'il donne. Davit reconnaît sa culpabilité, mais mercredi, la chance était avec lui.

Son avocate, Me Focachon a en effet obtenu la relaxe totale de son client. « Il y a eu plusieurs irrégularités lors de la procédure », plaide-t-elle. Notamment le fait que ses droits lui ont été notifiés trop tard. Argument retenu par le tribunal. Davit repartira donc libre.

J.G.